Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2010) **Heft:** 1874

**Artikel:** Comment UBS a tiré les ficelles pour se mettre à l'abri du bouclier

helvétique

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1009835

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## UBS désembourbée, UDC démasquée

André Gavillet • 18 juin 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14138

# Leçon à tirer d'un épisode historique et pénible

Le résultat est tombé. Prévisible et prévu. L'accord de Washington a été ratifié, la seule incertitude ayant été, à ne jamais exclure, un accident de parcours comme un pneu crevé.

Le Conseil fédéral n'a pas été désavoué, les représentants des banques, de l'économie ont su se faire entendre, les partis ont joué leur rôle de courroie de transmission.

Quelle leçon tirer de cet épisode de notre histoire?

Tout d'abord un engagement réel des parlementaires. Ils étaient conscients de l'importance de l'enjeu. Ils n'ont pas tenu un rôle convenu. Ils ont vécu leur vote. Pas d'anti-parlementarisme donc.

Et pourtant les députés ont échafaudé trop de variantes, trop de «à condition que». Les commentateurs presque sans exception parlaient de poker (ou de poker menteur). Ces défis animaient la partie mais ne trompaient que le temps d'un Forum.

A relever que l'UDC, qui avait trois cartes à jouer, le oui, le non et l'abstention, les a jouées successivement si maladroitement qu'elle s'est déconsidérée. Il sera difficile à ce parti de faire admettre, lui qui se veut le héraut des droits populaires, qu'un tel traité échappe à la sanction du référendum. Si l'UDC s'est «marché dessus», c'est qu'elle a dû, au final, faire la démonstration que, sous ses airs populistes, elle est tenue en laisse par les forces économiques. Sa crédibilité électorale est atteinte durablement.

Cet épisode reste une manœuvre de sauvetage. Or, le pays n'a pas besoin d'écopeurs, mais de barreurs. La Suisse doit se repositionner, mettre fin à ses profits, déloyaux quand ils sont faits au détriment de pays partenaires. Il est impérieux qu'elle donne d'elle une autre image que celle d'un thésauriseur qui sauve ses privilèges.

L'attente de ce repositionnement est forte, elle devrait être portée par le Conseil fédéral, un autre Conseil fédéral. Il pourrait être représentatif et recteur de tous ceux qui professionnellement et socialement constituent le pays réel, inventif, engagé, et qui n'a rien à voir avec les turpitudes d'UBS.

Mais, dans cette Suisse bancaire, les conditions politiques de cette rupture ne sont pas pleinement réunies. Encore un effort!

## Comment UBS a tiré les ficelles pour se mettre à l'abri du bouclier helvétique

Jean-Daniel Delley • 18 juin 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14131

### Le rapport des Commissions de gestion du Parlement est lacunaire sur de nombreux points

Le rapport des Commissions de gestion du Parlement n'apporte pas toute la lumière sur les dérapages d'UBS et le manque d'autonomie des responsables politiques. En concentrant ses critiques sur le gouvernement, ce rapport laisse dans l'ombre le rôle de la banque qui s'est servie de la Suisse pour se protéger.

Point besoin d'une commission d'enquête parlementaire (CEP), a décidé la majorité du Parlement. Estimant que le volumineux rapport des Commissions de gestion (CdG) donne suffisamment d'informations sur le comportement des autorités fédérales dans le cadre de la crise financière internationale et du contentieux helvético-américain sur la transmission des noms de

clients américains d'UBS. Après l'approbation par les Chambres de l'accord d'entraide administrative qui permet de livrer au fisc américain 4450 noms, tout est bien qui finit bien. UBS échappe aux poursuites de la justice étatsunienne et la souveraineté helvétique comme le respect du droit sont saufs, grâce à quelques acrobaties juridiques qui illustrent l'infinie plasticité du droit.

Certes le rapport des CdG fournit une masse de données et une chronologie détaillée des événements. Mais on cherche en vain, sous la plume des rédacteurs, une mise en perspective et une analyse qui donneraient un sens à ces données. Par ailleurs le rapport présente d'importantes lacunes qu'il importe de combler si l'on veut véritablement tirer les leçons de cette affaire. Mais les autorités fédérales ont-elles cette volonté?

En premier lieu, les CdG ont concentré leurs critiques sur le Conseil fédéral, soulignant les incohérences gouvernementales dans la gestion du dossier, mais oubliant de signaler des faits 2 — co-rapports et interventions de certains membres du collège — qui auraient pu adoucir la critique.

Dès lors les médias peuvent s'en donner à coeur joie et fustiger la faiblesse de l'exécutif. Par contre le rapport se montre étrangement indulgent à l'égard de la Commission fédérale des banques (CFB) et de son successeur, l'organe de contrôle des marchés financiers (Finma). Après la fusion UBS/SBS, la CFB a créé en 1998 une section spéciale *«grandes banques»*. Le

rapport en conclut que la CFB était bien consciente du problème.

Si peu consciente en réalité qu'en 2004, elle donne son aval à un taux d'endettement des deux grands établissements bancaires beaucoup plus important que pour les autres banques, UBS détenant ainsi un record mondial avec un taux inférieur à 2% de son bilan! Et pas un mot de cela dans le rapport des CdG.

Lorsqu'en 2008, sous la pression des Etats-Unis, la CFB ouvre une enquête sur les agissements d'UBS, elle fonde ses conclusions sur l'expertise d'un bureau d'avocats américain mandaté et payé par UBS: la direction de la banque suisse a tout fait pour que les affaires offshore se déroulent en toute légalité. Alors que la justice américaine dispose des aveux de Martin Liechti, directeur général de la gestion de fortune UBS pour les Amériques. Les CdG ne se déclarent certes pas convaincues par l'innocence de la direction d'UBS. Mais l'audition des dirigeants d'UBS par les CdG ne donne lieu à aucune information à ce sujet dans le rapport. Les commissaires ont-ils posé les bonnes questions?

Les CdG n'ont pas relevé non plus l'absence d'esprit critique du Parlement à l'égard des banques. En 1998 déjà le socialiste Rudolf Strahm dépose une motion exigeant des grandes banques des fonds propres plus importants pour éviter des risques systémiques. La motion est transformée en postulat, mais le Conseil fédéral reste passif. Interpellé, il répond en 2006 que les prescriptions de la CFB, conformes aux recommandations

de la Banque des règlements internationaux (Bâle II) sont suffisantes. Le parlement ne bronche pas.

Deux enquêtes 3 documentées 4 de l'hebdomadaire Das Magazin accumulent les indices permettant d'échafauder le scénario d'une prise en otage de la Suisse par UBS. Plutôt que de lâcher ses dirigeants visés par les poursuites pénales de la justice américaine, elle a préféré offrir les noms de ses clients par l'intermédiaire des autorités helvétiques. Ce qui aurait pu se limiter à une affaire pénale contre des personnes et non contre une banque – les Etats-Unis, après la faillite de Lehman Brothers, avaient-ils intérêt à abattre UBS alors que le système financier était profondément destabilisé? - est devenu, avec la complicité naïve ou délibérée des autorités politiques et des organes de surveillance, une affaire d'intérêt national et de défense de la souveraineté helvétique.

L'enquête des CdG ne constitue qu'un point de départ. Reste à éclairer l'influence d'UBS sur les autorités suisses et les faiblesses des organes de surveillance, de manière à procéder aux adaptations légales et autres nécessaires. A ce titre le refus de créer une commission d'enquête parlementaire constitue un mauvais signe. Même la Neue Zürcher Zeitung ne s'y trompe pas (15 juin 2010) qui, dans un commentaire d'une inhabituelle sévérité, juge que l'impression subsiste que «la majorité du Parlement n'est pas vraiment prête à tout entreprendre pour élucider l'une des plus importante affaire de l'histoire helvétique récente».